



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°13

Réunion : Mardi 25 Septembre 2018

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Olivier GONCALVES, Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 17.09 (PV 12) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail en date du 24.09 relatif aux désignations des Arbitres de Ligue déjà utilisés par la Fédération nous précisant que les règlements de la CFA ne permettent pas à la CRA de les désigner sur un match de Ligue qu'ils soient candidats et/ou réservistes notamment en D2 F et FUTSAL D2.

Mail en date du 21.09 relatif aux consignes administratives communiquées aux Arbitres réservistes féminines sur les mathcs de D2 F et Coupe de France Féminine.

DE LA LIGUE :

Mail en date du 19.09 relatif à la personne qui représentera la CRA au lancement des JNA le 16.10 à Paris. Le Président de la CRA Karim ABED devrait être présent.

Mail du 25.09 des services administratifs de la Ligue relatif à la transmission à chaque CDA du RI de la CRA adopté par le Comité Directeur de Ligue.

Mail en date du 25.09 relatif à la modification d'horaire avancée à 13h30 pour le match en U19 R1 U.S.VENELLES/ES CANNET-ROCHEVILLE le dimanche 30.09. Lu et transmis au responsable des désignations.

Mail en date du 21.09 relatif à la modification d'horaire avancée à 12h30 pour le match en U19 R2 US CARQUEIRANNE /FC MOUGINS le 23.09 au stade Estagnol. Lu et transmis au responsable des désignations.

Mails en date du 20.09 relatif à l'envoi du PV 8 de la CRAS et du 21.09 pour le PV 9 de la CRSR. Lu et pris note.

Mails en date du 24.09 relatif à la 1° édition de la Rentrée des Bénévoles de la Ligue le Samedi 29.09 à 10h00 au siège de la Ligue. Le Président de la CRA sera présent.

DE LA CDA DU DISTRICT DES ALPES :

Mail en date du 25.09 relatif à l'adresse d'envoi des mails à la CDA des Alpes.
Lu et adresse modifiée sur la base CRA.

DES DELEGUES :

Mail en date du 19.09 relatif à l'envoi de rapports suite match de Coupe Gambardella BIOT/ANTIBES par Mme TOTO BROCCHI sur le retard de l'Arbitre remplaçant HASSOUNI Naim et à la gestion de la FMI. Copie de ce mail transmis à la CDA de Côte d'Azur.

DES CLUBS DE :

F.C. COTE BLEUE : mail en date du 24.09 relatif au statut de l'arbitrage quant au nombre d'Arbitres.

A.S. MONACO FOOT FEMININ : mail en date du 23.09 relatif à l'absence d'Arbitre sur la 2° Journée de R1 F. La CRA a pris note que vous avez pu utiliser les services de l'Arbitre du lever de rideau.

U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU : mail en date du 21.09 relatif à l'absence d'Arbitre sur le match de Coupe de France Féminine du 23.09.

La CRA porte à la connaissance des clubs que les désignations des 2 premiers tours de Coupe de France Féminine sont assurées par les CDA.

GROUPEMENT FEMININ DES ALPES : mail en date du 21.09 relatif à l'absence d'Arbitre désigné sur le match du 22.09.

Lu et pris note. Un Arbitre a été désigné sur cette rencontre.

La CRA informe les clubs sur les difficultés à couvrir les désignations pour les matchs de championnat de ce mois de septembre. C'est la conséquence directe des non-désignations d'Arbitres en regard des tests

physiques non réalisés et des Arbitres n'ayant pas régularisé leur dossier médical ou demande de licence avant le début de la saison.

DES ARBITRES :

- MAREJNI Nabil : mail en date du 25.09 relatif à l'envoi d'un certificat médical d'arrêt pour 15 jours à compter du 24.09 suite blessure au stage FUTSAL.
- SASSI Julien : mail en date du 21.09 relatif à son indisponibilité médicale jusqu'au dimanche 30.09 suite à une blessure contractée à l'entraînement. (en attente de son certificat médical non joint).
- FALASCHY Dylan : courrier en date du 10.09 relatif à l'envoi d'un certificat médical d'arrêt jusqu'à guérison suite blessure confirmant ainsi son indisponibilité.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 19.09 relatif à l'envoi d'un certificat médical jusqu'au 29.09.

La CRA souhaite à ses Arbitres un prompt rétablissement.

- BERTRAND Vincent : mail en date du 24.09 relatif à l'envoi d'un rapport de match suite disciplinaire.
- SAADI Fouzy : mail en date du 22.09 relatif à l'envoi d'un rapport de match en N2 suite disciplinaire.

La CRA confirme que lors de l'envoi de rapports pour des exclusions ou avertissements, il ne faut mettre en destinataire l'adresse mail de la CRA. Par contre, en cas de réserve technique ou de faits graves sur violence physique ou morale sur Arbitres et Officiels et pour tout arrêt de match, une copie doit être transmise à la CRA.

- CAMPO Julien : mail en date du 24.09 relatif à la transmission d'une fiche de frais suite à l'erreur de règlement par le club. Transmis au service et commission concernés.
- ARTINIAN Sébastien : mail en date du 19.09 relatif à des frais en R1F OM/MAILLANE. Transmis au service et commission concernés.
- MERZOUG Bilel : mail en date du 19.09 relatif aux frais liés à l'arbitrage du match entre NIMES OLYMPIQUE et le POLE ESPOIRS AIX le 19.09 à NIMES. Transmis au service et commission concernés.
- BLIN Loris : mail en date du 23.09 relatif aux tests physiques en date du 29.09 et à son impossibilité de saisir les indisponibilités en prévision de son déménagement, Arbitre de Ligue arrivant de Bretagne. Pris note des dates et saisie non possible liée au transfert de dossiers.
- DEBRAY Alexandre : mail en date du 24.09 relatif à sa demande de mutation en Ligue MEDITERRANEE en provenance de la Ligue des PAYS DE LA LOIRE. Lu et pris note, et renvoi d'un mail l'informant de la demande de son dossier à sa Ligue d'origine par les services administratifs de la Ligue. Transmission de cette information à la CDA du District COTE D'AZUR. La CRA lui souhaite la bienvenue sur le territoire de notre Ligue.
- LE TENNIER Samuel : mail en date du 24.09 relatif à son impossibilité de se connecter à la plateforme. Lu et transmis au responsable de la gestion.
- BOUMENDIL Pascal : mail en date du 19.09 relatif à sa nouvelle adresse postale. Lu et modifications des fichiers effectuées.
- CARNET Kévin : mail en date du 21.09 relatif à la plateforme Lu et transmis au responsable de gestion de la plateforme.
- MARIC Enzo : mail en date du 23.09 informant la CRA d'une possible évolution dans son parcours universitaire avec une année d'étude à l'étranger et demandant des renseignements. Lu et pris note par la CRA pour recherche des éléments.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

Principes de désignations par la CRA et de délégation aux CDA sur les championnats de Ligue Catégorie Jeunes :

La CRA a informé par mail en date du 04.09 les présidents de CDA sur le principe des désignations pour les matchs précités, soit :

- Catégorie U19 R1 et R2 = Désignations effectuées par la CRA
- Catégorie U17 R1 et R2 = Désignations des Arbitres Centraux effectuées par la CRA, les CDA sont chargées de désigner les Arbitres Assistants.
- Catégorie U15 R1 et R2 = Désignations effectuées par les CDA (il est préférable de réserver ces désignations à des jeunes et futurs candidats Ligue).

A l'issue de la validation des désignations par la CRA et de l'envoi du document récapitulatif à chaque CDA, il leur est demandé de bien vouloir pallier aux absences.

La CRA confirme l'information aux CDA sur les difficultés à couvrir les désignations pour les matchs de championnat de ce mois de septembre. C'est la conséquence directe des non-désignations d'Arbitres de Ligue n'ayant pas validé leurs tests physiques suite à absence, blessure, congés ou en échec sur la session du 26.08 (34), donc non désignables en application du Règlement Intérieur de la CRA article 22 alinéa C.

De plus, les Arbitres ayant validé avec retard leur dossier médical et leur demande de licences en ce début de saison (20) viennent perturber la couverture des matchs.

La CRA prendra toutes les dispositions nécessaires avant la fin de la présente saison pour éviter ces retards.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 25.09.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- BOURQUIN Magali : jusqu'au 30.09
- DONADIO Julien : jusqu'au 30.09
- MILLET Valentin : jusqu'au 15.10
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 30.09
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 05.10
- REGGABI Sabri : jusqu'au 28.09
- GONCALVES Jordan : jusqu'au 29.09
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 29.09

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 25.09.2018

TABLEAU DES INDISPONIBILITES DES ARBITRES DE LIGUE: 29-30/09 ET 05-06-13-14/10/10					
NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF	DATE SAISI
ABDELGHEFFAR	AMAR	06/10/2018	06/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	20/09/2018
AJJANI	HICHAM	29/09/2018	30/09/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	28/08/2018
AMO	ALAIN	30/09/2018	30/09/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	06/09/2018
AMSILI	BENJAMIN		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI	
BERG AUDIC	VICTOR	29/09/2018	20/10/2018	DESIGNATION INTERNATIONALE	06/09/2018
BENAISSI	NABIL	05/10/2018	06/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
BERTRAND	VINCENT	13/10/2018	14/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	20/09/2018
BOGAERT	MATTHIEU	01/09/2018	30/09/2018	RAISON MEDICALE	27/08/2018
BOUAKSA	HAKIM	20/09/2018	14/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	14/08/2018
BOUREAU	CYRIL	01/09/2018	20/10/2018	Indispo samedis jusqu'à 14h00	19/08/2018
BOURQUIN	MAGALI	09/09/2018	30/09/2018	RAISON MEDICALE	09/09/2018
BOURREQUAT	MARJORIE	30/09/2018	30/09/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	31/08/2018
BOURREQUAT	MARJORIE	29/09/2018	29/09/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	31/08/2018
CARNET	KEVIN	06/10/2018	06/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
CHAHBI	HICHAM	29/09/2018	30/09/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	07/08/2018
CHAZAL	STEPHANIE	18/09/2018	01/10/2018	RAISON MEDICALE	19/09/2018
CHAHBI	HICHAM	06/10/2018	07/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
CHILOTTI	SEBASTIEN		30/06/2019	INDISPO DIMANCHE MATIN	
DAAS	CAMILLE	29/09/2018	29/09/2018	STAGE FEM	06/09/2018
DAHAS	SMAIN		01/07/2019	INDISPO les samedi	10/09/2018
DENANTE	JULIEN	29/09/2018	29/09/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	12/08/2018
DENANTE	JULIEN	06/10/2018	07/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
DONADIO	JULIEN	01/07/2018	29/09/2018	RAISON MEDICALE	29/06/2018
DOUAY	GAETAN		30/06/2019	INDISPO les samedi	
FALASHI	DYLAN	23/09/2018	14/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
FAREL	DANY	13/10/2018	14/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	27/08/2018
GHZAL	CHOUKRY	24/09/2018	30/09/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	06/09/2018
GRUT	ANTOINE	24/09/2018	03/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	14/09/2018
GIURAN	BIANCA ELENA	29/09/2018	29/09/2018	STAGE FEM	05/09/2018
LARBI	SABER		30/06/2019	INDISPO les samedi	07/08/2018
LE CORRE	JULUAN	05/09/2018	05/10/2018	RAISON MEDICALE	05/09/2018
MAREJNI	NABIL	06/10/2018	07/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
MARIANCZUK	SABRINA	29/09/2018	29/09/2018	STAGE FEM	05/09/2018
MARIANCZUK	SABRINA	13/10/2018	14/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	30/08/2018
MAZOUNI	MADJID	06/10/2018	07/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	30/08/2018
MERZOUG	BILEL		30/06/2019	INDISPO les samedi	
MESSISHA	KARIM	29/09/2018	29/09/2018	STAGE	05/09/2018
MILLET	VALENTIN	30/08/2018	15/10/2018	RAISON MEDICALE	30/08/2018
MONIOTTE	ALBAN	01/10/2018	05/10/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	27/08/2018
NILLES	JULIEN	29/09/2018	29/09/2018	STAGE FEM	05/09/2018
PERCEPUSSE	MAEVA	19/09/2018	26/09/2018	CONGES	27/08/2018
PERCEPUSSE	MAEVA	29/09/2018	29/09/2018	STAGE FEM	05/09/2018
REGGABI	SABRI	30/08/2018	28/09/2018	Raison Médicale	30/08/2018
REVERBERI	LUCAS	14/10/2018	14/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/09/2018
REVERBERI	LUCAS		30/06/2019	INDISPO les samedi	
RODRIGUES DA SILVA	DANIEL		30/06/2019	INDISPO les samedi	
RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	06/10/2018	07/10/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	20/08/2018

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Le stage de rentrée des Arbitres FEMININES se déroulera le samedi 29.09 au CREPS d'AIX.
- Les stages ELITE Promotionnels et ELITE Jeunes devraient se dérouler courant fin octobre
- Dates possibles des prochaines réunions de CRA : 28.09 – 05.10 – 12.10 – 15.10 – 23.10

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 11h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

**Prochaine réunion (Bureau Exécutif)
Le Vendredi 28 Septembre 2018**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**